



## FONDAMENTAUX SUR LES TRAITEMENTS VÉTÉRINAIRES

L'éleveur est l'infirmier de son élevage : il prépare et administre les traitements aux animaux, conformément aux prescriptions vétérinaires. À ce titre, il endosse de nombreuses responsabilités : la santé et le bien-être des animaux, la sécurité et la salubrité de la viande de porc, la traçabilité des traitements administrés. Il doit donc maîtriser les types de traitement possibles (préventifs, curatifs ou métaphylactiques, individuels ou collectifs) et décider ou non de sortir l'animal en infirmerie.

### Adapter le type de traitement à la situation

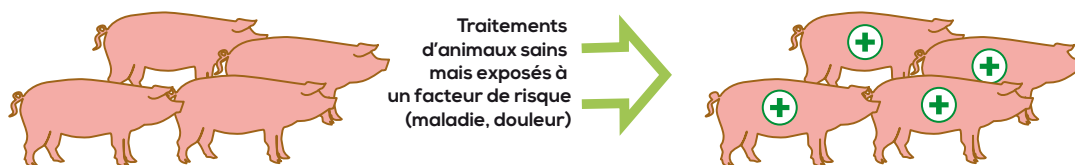
#### Traitement curatif

Traitement individuel ou collectif des seuls animaux présentant les symptômes d'une maladie.



#### Traitement préventif

Traitement administré à des animaux sains, mais exposés à un facteur de risque pour une maladie ou une douleur par exemple. Ce traitement peut être individuel ou collectif. Il concerne notamment les vaccins ou certains anti-inflammatoires pour gérer la douleur. Les traitements antibiotiques préventifs sont limités à des situations particulières pour lesquelles il n'existe pas d'autre moyen de gestion.

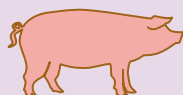


#### Traitement métaphylactique

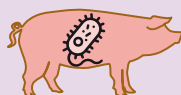
Traitement des animaux malades et des autres animaux d'un même groupe qui sont encore cliniquement sains mais avec une forte probabilité d'être infectés à cause du contact étroit avec les animaux malades.



#### Légende :



Animal sain



Animal malade



Animal traité

## Adapter le lieu de traitement à la gravité ou à la contagiosité de la maladie

### 2 situations possibles :

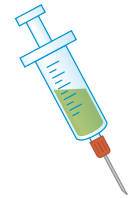
- ↪ Si le maintien de l'animal malade avec ses congénères compromet de façon majeure l'administration de son traitement, sa guérison ou l'état de santé des autres animaux en contact étroit, il faut le déplacer en infirmerie. A l'inverse des truies, les porcs en croissance ne doivent pas retourner dans leur case d'origine après leur guérison. L'infirmerie convient donc pour des problèmes d'ordre individuel, concernant un nombre très limité d'animaux.
- ↪ Dans le cas contraire, il convient de traiter l'animal directement dans sa case. Il faut alors marquer l'animal (boucle spéciale, couleur sur le dos) pour faciliter son repérage, suivre son état de santé et poursuivre le traitement prescrit.

## Adapter la voie d'administration du traitement

### Traitement injectable

Le traitement injectable est adapté pour traiter individuellement :

- ↪ un nombre limité d'animaux au sein d'un groupe dans le cas de problèmes ou de pathologies individuels (exemples : panaris, abcès...).
- ↪ un nombre important d'animaux dans le cas de vaccination ou de pathologie collective ne permettant pas un traitement par voie orale (exemples : animaux avec une forte fièvre, amorphes, ne pouvant pas s'alimenter ou s'abreuver suffisamment pour ingérer le médicament).



### Traitement par voie orale

Lors de traitement par voie orale, l'eau ou l'aliment servent de supports pour administrer le médicament.

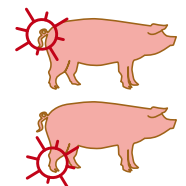
Le traitement par voie orale est adapté pour traiter :

- ↪ collectivement des groupes entiers d'animaux (cases, salles) qui s'abreuvent ou s'alimentent sur le même circuit d'eau ou d'aliment.
- ↪ individuellement des animaux nourris en auge individuelle (exemple : la truie en maternité).



### Traitement local

Il est adapté en cas de blessures, de plaies ou de problèmes très localisés (panaris, morsures...) sous forme de désinfectant cutané ou de répulsif, par exemple. Il s'agit d'un traitement individuel destiné à un nombre limité d'animaux au sein d'un groupe.



**Attention** : Quel que soit le type de traitement réalisé, il faut suivre le protocole de soins et l'ordonnance du vétérinaire  
 ➔ respecter la posologie, la durée du traitement, la voie d'administration et le temps d'attente avant abattage.